

14 décembre 2017

Examen d'accès au CRFPA 2018 - Programme

ACCÈS AU CRFPA



Pour la session d'examen de septembre 2018, la Commission nationale de l'examen d'accès au CRFPA communique les uniques précisions suivantes sur le programme fixé par l'arrêté du 17 octobre 2016.

DROIT DES AFFAIRES

« IV. - Opérations bancaires et financières » s'entend des opérations de paiement et de crédit ainsi que des titres financiers.

DROIT ADMINISTRATIF

« II. - Droit administratif spécial » s'entend de la fonction publique et des biens.

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

« IV. - Droit européen » s'entend du droit institutionnel et matériel de l'Union européenne ; du régime des recours relatifs à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et libertés fondamentales.

Partager sur les réseaux



[JUSTICE.FR \(HTTP://WWW.JUSTICE.FR\)](http://www.justice.fr)

[CONTACTER LE MÉDIATEUR \(HTTPS://MEDIATEUR-CONSOMMATION-AVOCAT.FR\)](https://mediateur-consommation-avocat.fr)

[MENTIONS LÉGALES \(/FR/MENTIONS-LEGALES\)](#)

[CGU \(/FR/CGU\)](#)

[AIDE ET ACCESSIBILITÉ \(/FR/AIDE-ET-ACCESSIBILITE\)](#)

[NOUS CONTACTER \(/FR/CONTACT\)](#)

[\(HTTPS://WWW.FACEBOOK.COM/CONSEILNATIONALDESBARREAUX/\)](https://www.facebook.com/conseilnationaldesbarreaux/) [LINKEDIN.COM/COMPANY/CONSEIL-NATIONAL-DES-BARREAUX--LES-AVOCATS\)](https://www.linkedin.com/company/conseil-national-des-barreaux--les-avocats/) [HTTPS://WWW.YOUTUBE.COM/CHANNEL/UC...](https://www.youtube.com/channel/UC...)

©2017 CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX